



INSCRIPTION AU CONGRES IPPP - 100% périnéologie

Vendredi 20 & samedi 21 octobre 2023

Espace St Martin, Paris

VOS COORDONNEES (A compléter lisiblement)

Nom : Prénom : Mail :
Adresse :
CP : Ville : Pays :
Tel portable : Tel fixe :
Profession : Date de naissance : N° RPPS :

TARIFS & OPTIONS (Cocher votre situation et les options souhaitées)

L'inscription au Congrès vous donne accès aux 2 jours de conférences, aux stands partenaires, au cocktail dînatoire, à la pièce de théâtre & à l'intégralité des Replays pendant 6 mois.

Je suis : Je m'inscris :	<input type="checkbox"/> Masseur Kinésithérapeute (MK) ou Professionnel de santé (PS)	<input type="checkbox"/> MK ou PS Salarié financé par l'employeur (1)	<input type="checkbox"/> Etudiants MK en IFMK (2)	<input type="checkbox"/> MK / Physio ou PS ressortissant d'un pays francophone à bas revenus (3)
au Congrès avant le 14/06/2023 <input type="checkbox"/>	340 €	430 €	170 €	115 €
au Congrès après le 14/06/2023 <input type="checkbox"/>	390 €	480 €	195 €	140 €
aux Replays des 21 conférences (4) <input type="checkbox"/>	90 €	90€	70 €	60 €

(1) Adressez-nous un mail pour établir la convention (2) Adressez-nous une copie de votre carte étudiant lors de votre inscription (3) Pour plus de précisions, adressez-nous un mail (4) Accès aux Replays offert pour toute inscription en présentiel

Pour la bonne organisation de notre Congrès, merci de préciser si :

- Je participe au **cocktail dînatoire** à l'issue des conférences, vendredi 20 octobre, inclu dans mon inscription.
- J'assiste à la **pièce de théâtre** "Les Monologues du Vagin" par l'IPPP, vendredi 20 octobre à 21h, incluse aussi.
- Je souhaite être accompagné par ___ personne(s) au **cocktail dînatoire & à la pièce de théâtre** au tarif de **50€/pers.**
Nom & prénom des accompagnant(s) _____

Je règle mon inscription au Congrès IPPP par virement uniquement pour un montant total de _____ €

IBAN : FR76 3000 4008 0800 0102 3731 075 BIC : BNPAFRPPBU

Libellé lors du virement : "**CONGRES2023**" + "**Votre Nom**"

VALIDATION & SIGNATURE (Cocher la mention ci-dessous)

J'accepte les conditions générales de vente

Lieu :
Date :
Signature :

**Une fois ce bulletin d'inscription
complété, envoyez-le signé
par mail à : contact@ippp.fr**





CONDITIONS GENERALES DE VENTE CONGRES IPPP - 100% périnéologie

Vendredi 20 & samedi 21 octobre 2023

Espace St Martin, Paris

OBJET

En exécution des présentes conditions générales, l'organisme de formation IPPP s'engage à organiser l'évènement "**Congrès IPPP 2023, 100% périnéologie**".

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉVENEMENT

Il se décline en deux journées de conférences et ateliers interactifs. Le programme du Congrès IPPP 2023, ses dates, horaires, lieux, prix, nature des conférences, des intervenants et toutes autres conditions particulières de l'évènement sont décrits sur le site internet www.ippp.fr. Sauf mention contraire, et sous réserve du respect des présentes, seul l'accès au Congrès IPPP 2023, aux supports adressés ou présentés ainsi que l'accès individuel aux replays sont inclus dans l'offre.

La participation à l'Évènement Congrès IPPP 2023 est commandée pour le nombre de personnes indiqué sur le bulletin d'inscription.

La participation est nominative. La participation au Congrès IPPP 2023 est proposée dans la limite des places disponibles. Lorsque toutes les places disponibles sont vendues, une mention est portée sur la présentation de l'Évènement Congrès IPPP 2023 du site ippp.fr.

ORGANISATION DE L'ÉVENEMENT

- La date de l'Évènement Congrès IPPP 2023 est le 20 & 21 octobre 2023.

- Il est organisé pour un effectif de 50 participants au minimum et 350 au maximum.

- Une convocation sera envoyée par mail 10 à 15 jours avant le Congrès IPPP 2023, précisant les horaires exactes, le programme définitif & les conditions d'accès.

- Le 20 octobre 2023 le participant doit signer la feuille d'émargement à son arrivée afin de justifier sa présence.

- Les pauses et le dîner de la journée du vendredi 20 octobre 2023 et les pauses et le déjeuner du samedi 21 octobre 2023 sont pris en charge par l'IPPP directement sur le lieu de l'évènement (Espace St Martin, 199 rue St Martin, Paris 3e).

INSCRIPTION

S'effectue via le présent bulletin d'inscription à l'Évènement Congrès IPPP 2023 qui confère à l'inscrit la qualité de « Client » et implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Le Client s'engage à donner des informations exactes et exhaustives.

Une fois le bulletin d'inscription reçu à l'adresse mail contact@ippp.fr, l'organisateur confirmera sa commande par retour de mail. Le client aura alors 10 jours pour régler sa participation par virement. La facture sera envoyée à l'issue de l'Évènement et servira aussi d'attestation de présence.

Le prix de l'Évènement Congrès IPPP 2023 est net de taxe. Le participant s'engage à payer la totalité dans les 10 jours de son inscription.

RETRACTATION

Le Client professionnel bénéficie d'un droit de rétractation dans les conditions prévues par l'article L 221-3 du Code de la Consommation. d'un délai de 14 jours à compter de sa confirmation d'inscription, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

Si le délai de 14 jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

En cas d'exercice du droit de rétractation, le Client devra transmettre à l'Organisateur dans le délai imparti, un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : IPPP - Espace Startway, 21 Rue Breguet, 75011 Paris.

En cas d'annulation de l'Évènement Congrès IPPP 2023 du fait de l'Organisateur, la présente inscription est résiliée et les frais déjà versés seront intégralement remboursés par virement. Si le client est empêché de participer à l'Évènement, par suite de force majeure dûment reconnue et qu'il en informe l'Organisateur IPPP par mail 15 jours pleins avant le début de celui-ci, les frais seront aussi intégralement remboursés par virement. En outre, la non-participation à l'Évènement Congrès IPPP 2023 est assimilée à une annulation hors délai et ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

CONDITIONS D'ACCÈS A L'ÉVÈNEMENT

Le premier jour du Congrès IPPP 2023, (20 octobre 2023), le Client devra se présenter à l'accueil de l'Évènement afin d'obtenir son badge d'accès sur présentation d'une pièce d'identité.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les documents et supports de présentation remis ou projetés à l'occasion du Congrès IPPP 2023 sont la seule propriété de l'Organisateur. Ils sont destinés à l'usage personnel du Client et pour ses besoins propres exclusivement. Ils n'emportent aucun droit de reproduction ou de diffusion auprès de tiers, notamment sur un site internet, contenu de formation ou réseau social.

DONNÉES PERSONNELLES

Les informations à caractère personnel recueillies par l'Organisateur font l'objet de traitements informatiques conformément aux réglementations en vigueur. Elles sont nécessaires à l'Organisateur afin de traiter l'inscription. L'Organisateur pourra envoyer au Client des sollicitations pour des informations utiles à leur activité professionnelle de masseur kinésithérapeute. Tous les Clients disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à contact@ippp.fr.

LITIGE ÉVENTUEL

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

